

Image not found or type unknown



## Frais réels et non imposition

Par **faust**, le **29/05/2016** à **19:24**

bonjour,  
voilà d'après les calculs estimatifs de mon impôt sur le revenu ( avec la déduction forfaitaire de 10%) je ne serais pas imposable.  
Je voulais savoir si je devais quand même déclarer mes frais réels sachant que j'ai beaucoup de trajet, pour peut-être pouvoir bénéficier d'une aide quelconque.  
merci d'avance pour vos réponses.

Par **morobar**, le **30/05/2016** à **08:16**

Bonjour,  
Si vous recevez une combine légale, soyez aimable de revenir ici l'exposer, nous sommes tous à la recherche de sponsors.

Par **faust**, le **30/05/2016** à **17:33**

bonjour morobar,  
ça ne sert à rien de faire des réponses inutiles !  
J'attends des réponses de personnes qui s'y connaissent en fiscalité et pas de personnes qui n'ont rien d'autre à faire que des réponses idiotes . Merci d'avance

Par **morobar**, le **31/05/2016** à **08:19**

Et pourtant c'est la réponse qui convient à votre question.  
Elle est du même niveau.

Par **DIRINGER**, le **19/07/2016** à **16:05**

Bonjour faust,

Je vous conseille vivement de déclarer les frais réels malgré tout. Cela n'affectera pas l'impôt bien entendu mais votre "revenu fiscal de référence - RFR" sera plus faible.

Exemple :

Avec 10 000 € déclarés aux frais forfaitaire : impôt 0€ et RFR 9000 €

Avec 10 000 € déclarés aux frais réels (on va dire 1 500 € au lieu de 10%) : impôt 0 € et RFR 8 500 €.

Le RFR servira à calculer diverses aides sociales comme l'APL, l'APA ect.... Plus il est faible, plus les aides sont grandes.

Vous pouvez vérifier cela avec le simulateur [impot.gouv](http://impot.gouv.fr), vous verrez bien l'impact sur le RFR. Si vous avez déclaré les frais forfaitaires de 10%, je vous invite à demander une correction de la déclaration rapidement.

Bien cordialement.